



RESULTAT DU VOTE
Nombre de votants : 29
Voix favorables : 29
Voix défavorables :

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 29 juin 2021

Délibération
n° CA 2021 - 69

relative à l'attribution d'une bourse aux étudiants SHN en Formation Ouverte et à Distance (FOAD)

Vu le code de l'éducation, notamment son article L.712-3,

Considérant que les membres du Conseil des Sports, qui s'est tenu le lundi 10 mai 2021, ont approuvé à l'unanimité l'attribution d'une bourse pour les étudiants SHN en FOAD ;

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide :

Article 1

Le montant total de 1 500 € sera attribué aux étudiants sportifs de haut niveau (SHN) inscrits dans une formation ouverte à distance (FOAD) autofinancée, dans la limite de 250€ par étudiant, pour chaque année universitaire. Ne sont éligibles à cette bourse que les étudiants ne bénéficiant d'aucune prise en charge financière de leur formation par un organisme tiers.

Les candidatures à l'obtention de cette bourse seront examinées par une commission ad hoc en début d'année universitaire et tiendra compte de la situation sportive, sociale et financière des candidats.

Ce dispositif doit faciliter l'accès à l'enseignement à distance. Les Sportifs de Haut Niveau peuvent ainsi préserver un cadre d'entraînement optimal, au plus près de leur club ou centre de formation, tout en bénéficiant de l'accès aux études supérieures de leur choix.

Article 2

Ce montant sera imputé sur le centre de coût 9010010006.

Le Président du Conseil d'Administration,


Hugues KENFACK
